



SALAIRES OUVRIERS ET ETAM (applicables au 1^{er} avril 2016)

La CAPEB, soucieuse d'une concurrence loyale entre les entreprises, a toujours essayé de négocier avec les syndicats de salariés des accords salariaux équilibrés prenant en compte le vécu des entreprises et les revendications de nos salariés.

Les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicats de salariés) du Bâtiment se sont réunis le 22 janvier dernier pour négocier les minima conventionnels des Ouvriers et des ETAM en Pays de la Loire.

Dans ce cadre, les revalorisations proposées (+1%) ont été signées par :

- la CFDT et la CGT-FO pour les Ouvriers d'une part,
- la CFDT, CGT-FO et la CFE-CGC pour les ETAM d'autre part.



Grille des salaires OUVRIERS

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE		COEFFICIENT	SALAIRE MENSUEL MINIMAL (POUR 35H HEBDOMADAIRE SOIT 151,67H MENSUELLES)	TAUX HORAIRE MINIMAL POUR 35H HEBDOMADAIRES
Niveau I Ouvrier d'Exécution	Position 1	150	1 466,62 €	9,67 €
	Position 2	170	1 493,95 €	9,85 €
Niveau II Ouvrier Professionnel		185	1 563,72 €	10,31 €
Niveau III Compagnon Professionnel	Position 1	210	1 751,79 €	11,55 €
	Position 2	230	1 903,46 €	12,55 €
Niveau IV MO/Chef d'équipe	Position 1	250	2 055,13 €	13,55 €
	Position 2	270	2 206,80 €	14,55 €

Aucune rémunération ne peut être inférieure au SMIC, soit 9,67€ de l'heure ou 1466,62€ mensuel

Grille des salaires ETAM

NIVEAUX	SALAIRE MINIMAL MENSUEL POUR LES ENTREPRISES DONT L'HORAIRE EST DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES OU EN MOYENNE SUR L'ANNÉE, SOIT 151,67H MENSUELLES
A	1476,46 €
B	1 610,69 €
C	1 739,45 €
D	1 890,06 €
E	2 036,29 €
F	2 258,91 €
G	2 516,43 €
H	2 852,53 €